



## FEUILLE DES COTISATIONS – ANNEE 2023

Cette feuille est à remettre avec votre règlement lors de l'Assemblée Générale  
ou à faire parvenir **avant le 31 décembre 2022** au trésorier  
Alain FAYARD 37 rue de Bretagne 42600 MONTBRISON  
Merci de régler **par chèque** à l'ordre de **L'Abeille du Forez**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... e mail : .....

N° d'APICULTEUR :

--	--	--	--	--	--	--	--

Nombre de  
ruches :

--

J'accepte de recevoir des informations à caractère apicole et être sollicité pour apporter mon soutien actif à des actions pour lesquelles le syndicat « L'Abeille du Forez » s'impliquerait.

Je suis déjà membre du Groupement Apicole de Feurs (G.A.F.)

➤ **COTISATION SYNDICALE :** quel que soit le nombre de ruches

17,00

(pour les anciens adhérents) **pénalité de retard (après le 01/01/23) ... 5 €**

.....

➤ **ASSURANCES** pour l'année civile 2023 (choisir une seule option) :

(obligatoire sauf si vous êtes assurés)

→ option I : 0,15 € x ..... ruches

.....

→ option II : 1,07 € x ..... ruches

.....

→ option III : 1,65 € x ..... ruches

.....

➤ **ABONNEMENTS AUX REVUES :**

(avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023)

⇒ L'Abeille de France (SNA) : 25 €

.....

⇒ La Santé de l'Abeille : 24 €

.....

**TOTAL :**

### FEUILLE DE DECLARATION OBLIGATOIRE POUR L'ASSURANCE - ANNEE 2023

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Année de naissance : .....

N° d'APICULTEUR :

--	--	--	--	--	--	--	--

Nombre de  
ruches :

--

Nombre de ruches	Lieux d'hivernage (département, commune, lieu dit)	Nombre de ruches	Lieux de transhumance (département, commune, lieu dit)